

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
25/09/95

Origine :
DGR

MMES ET MM les Directeurs

. des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

. des Caisses Générales de Sécurité Sociale

. des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

(pour attribution)

Réf. :
DGR n° 96/95

Plan de classement :

21	260				
----	-----	--	--	--	--

Objet :

MISE EN SERVICE :

- DE LA "DEMANDE D'ADMISSION A L'ASSURANCE VOLONTAIRE AT-MP -
MEMBRES BENEVOLES D'UNE OEUVRE (OU D'UN ORGANISME) D'INTERET GENERAL"
S 6104

-DE L'"ETAT NOMINATIF" S 6104 BIS

Pièces jointes :

0	4
---	---

Liens :

Com.circ DRP 40/95

Date d'effet :

IMMEDIATE

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

REGL/MJ. BATTAIS

Téléphone :

42 79 34 39

@

Direction de la Gestion du Risque

MMES ET MM les Directeurs

25/09/95

. des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

Origine :
DGR

. des Caisses Générales de Sécurité Sociale

. des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

(pour attribution)

N/Réf. : DGR n° 96/95

Objet : Mise en service de la "demande d'admission à l'assurance volontaire AT-MP - Membres bénévoles d'une oeuvre (ou d'un Organisme) d'intérêt général" S 6104 - de l'"état nominatif" S 6104bis.

La circulaire *DRP n°40/95 du 13.09.1995* décrivait la réforme de l'assurance volontaire en matière d'accident du travail et maladies professionnelles et prévoyait la mise en service d'un imprimé spécifique pour l'adhésion à l'assurance volontaire accidents du travail et maladies professionnelles des membres bénévoles d'une oeuvre (ou d'un organisme) d'intérêt général. Cette demande d'admission devait être accompagnée d'autant d'états nominatifs répertoriant les personnes déclarées que nécessaires.

Ces deux formulaires (Cf. en annexe maquettes format réduit + fiches techniques) viennent de recevoir l'aval des services ministériels et du Cerfa sous les références suivantes :

- **Demande d'admission à l'assurance volontaire**

. S 6104 - Cerfa - n°60-3996

- **Etat nominatif**

. S 6104 bis - Cerfa - n°60-3997

L'arrêté d'homologation les concernant est en cours de parution.

Réalisation et mise en place

La mise en place de ces nouveaux formulaires est immédiate.

L'UCANSS est chargée de leur fabrication. Les Caisses devront donc passer commande auprès de :

Madame le Directeur
de l'Union des Caisses
Nationales de Sécurité Sociale
Service "Achats et Marchés"
B.P. 45 - 33, avenue du Maine

75755 PARIS CEDEX 15

Les Organismes qui souhaiteraient faire réaliser ces formulaire localement pourront se procurer les films nécessaires auprès de :

GRAPHIFORM
6, boulevard Lambert - B.P. 2767

51067 REIMS CEDEX

J'attacherais du prix à être tenu informé de toute difficulté liée à la mise en place et à l'utilisation de ces imprimés.

Le Directeur
de la Gestion du Risque

Jean Paul PHELIPPEAU

P.J. : Les annexes ne sont pas intégrées dans la base.